

Discours sur la situation financière

Mesdames et messieurs,

Tel que l'exige la loi, je dois, à titre de maire, vous faire rapport sur les faits saillants du rapport financier 2017 ainsi que du rapport du vérificateur externe en regard de ce même rapport. Outre ce rapport, je vous informerai brièvement sur l'évolution de notre budget 2018 ainsi que des orientations budgétaires et financières que nous souhaitons suivre pour les années futures.

L'année 2017 s'est terminée, comme les années précédentes, de façon positive. Grâce à la compétence de l'équipe de gestionnaires en place et aussi à l'évolution de l'économie, nous avons été capables de maintenir des services de qualité tout en respectant nos budgets de fonctionnement et d'investissement.

À cet égard, nos vérificateurs externes, la firme comptable Bédard, Guibault, ont émis une opinion sans restriction tant sur nos états financiers consolidés que sur les activités d'audit effectuées et les éléments probants obtenus.

Tel que mentionné dans le mot du directeur général publié dans « L'Entre-Guillemets » du mois de juin, nos revenus dits de fonctionnement se sont élevés à 6 296 810 \$ dont 5 663 912 \$ (87 %) proviennent des taxes foncières et tarifications imposées à la propriété. À ceux-ci, s'ajoutent des revenus de transfert payés par le gouvernement du Québec pour les travaux d'immobilisations effectués au cours des années antérieures de 1 898 379 \$ pour un total de 8 195 189 \$.

Pour ce qui est de nos dépenses de fonctionnement, celles-ci ont été de 5 809 339 \$. À ces dernières, s'ajoutent, pour fins comptables, diverses affectations, amortissement et remboursement de capital sur nos emprunts totalisant 1 791 645 \$ pour des dépenses totales de 7 600 984 \$ dégageant ainsi un surplus de 594 205 \$.

Ce surplus provient pour 212 568 \$ des revenus et 389 752 \$ de dépenses moindres. En regard de la partie du surplus généré par les revenus, les droits de mutation immobilière et les amendes perçues expliquent près de 80% de ceux-ci. Pour ce qui est des dépenses, les sommes économisées proviennent principalement des frais de financement de notre dette (100 k\$), de la voirie locale (115,5 k\$), des frais d'entretien de nos réseaux de distribution de l'eau potable et d'eaux usées (76 k\$).

Le surplus généré en 2017 a été ajouté au surplus non affecté accumulé au cours des années antérieures. Compte tenu des affectations (utilisation) survenues en cours d'année 2017, le solde non affecté au 31 décembre 2017 s'élève à 849 019 \$.

Outre cette somme, la Ville dispose de cinq autres fonds dédiés dont les soldes à la fin de 2017 s'élevaient à :

- Fonds « parcs et terrains de jeux » : 9 885 \$
- Fonds « environnement et patrimoine » : 204 915 \$
- Fonds de roulement : 154 397 \$
- Réserve pour « marina à tangons » : 15 024 \$
- Réserve pour « réfection / remplacement des infrastructures » : 400 000 \$

Santé financière

La Ville a entrepris, depuis 2008, de nombreux travaux de réfection de ses infrastructures ou de remplacement de celles-ci. Au niveau de l'eau potable, nous avons construit un nouveau réservoir d'eau potable, creusé quatre puits d'alimentation ainsi qu'un poste de pompage et refait entièrement le réseau d'alimentation du secteur du Plateau.

En regard des eaux usées, nous avons refait deux des quatre postes de pompage des eaux usées, remplacé la conduite principale reliant le poste Gingras aux étangs d'épuration, ajouté un quatrième bassin d'épuration et refait par chemisage de nombreuses sections du réseau, notamment dans le secteur des anciennes avenues.

À ces travaux, se sont ajoutés la réfection complète du parc Fernand-Lucchesi, d'une partie de la piste cyclable, du parc Desjardins, l'ajout d'installations sanitaires pour desservir la plage municipale, et j'en passe.

Ces travaux ont représenté des investissements relativement considérables de l'ordre de plus de 26 millions de dollars. L'apport des différents programmes d'aide financière pour la réfection des infrastructures des gouvernements du Canada et du Québec a représenté et représente, au cours de la même période, des sommes de l'ordre de 11 M\$ ce qui implique que notre endettement net à long terme s'est alourdi.

Si, en 2007, cet endettement s'élevait à 1,2 M\$, il représente, en 2017, près de 15,3 M\$. Ces chiffres, en soi, ne veulent rien dire; il faut un point de référence. Dans le monde municipal, c'est le rapport entre l'endettement total consolidé net à long terme sur la richesse foncière uniformisée (RFU) qui illustre le mieux la santé financière d'une municipalité. En 2016, ce ratio, pour l'ensemble du Québec, s'élevait à 2,1 %. Depuis un sommet de 6 % en 2012, le ratio d'endettement de Fossambault-sur-le-Lac est en baisse constante et s'établit à 3,71 % en 2017.

Notre objectif est de ramener celui-ci à 2,8 % d'ici 2021 et à 2,1 % en 2024. Cet objectif repose sur deux actions. La première consiste en une diminution nette de notre dette à long terme de près de 400 000 \$ par année (remboursement de capital de l'ordre de 800 000 \$ et travaux de maintien de nos infrastructures de l'ordre de 400 000 \$). Le deuxième volet est celui de la croissance de la richesse foncière pour laquelle nous tablons sur une augmentation annuelle de 3 %. Notons que cette dernière a connu une croissance moyenne depuis 2010 de plus de 7,5 % par année.

L'année 2018

À mi-année, nos activités se déroulent telles que planifiées tant sur le plan des opérations que sur le plan financier. Tel qu'énoncé dans notre Plan triennal d'immobilisations, nous entreprendrons cet automne la réfection complète d'une partie de la rue Gingras. Compte tenu de la date de début des travaux et de l'ampleur de ceux-ci, nous échelonnerons ceux-ci sur deux ans. De même, nous procéderons à l'amélioration de l'attractivité de la Chapelle Saint-Joseph-du-Lac par l'ajout d'une terrasse extérieure et, éventuellement si nous réussissons à obtenir une aide financière du gouvernement, à l'ajout d'un pavillon de services.

Nous avons également entrepris, de concert avec les organismes du milieu impliqués, la préparation des plans en vue de voir au remplacement de notre centre communautaire (Le Bivouac), remplacement également dépendant de l'obtention de subventions ou de revenus supplémentaires.

Notre futur

De plus en plus, vous entendez parler de vieillissement de la population, du commerce en ligne, des impacts sur la construction résidentielle et commerciale. Récemment, l'Union des municipalités soulignait, à juste titre, la dépendance exagérée des municipalités du Québec sur la richesse foncière comme source principale de revenus. Si la moyenne canadienne varie entre 40 à 50 %, celle de toutes les municipalités québécoises atteint 67 % et celle de Fossambault-sur-le-Lac 87 %.

Depuis 2015, la conclusion de pactes fiscaux entre les municipalités et le gouvernement du Québec a permis, très graduellement, de réduire l'apport du foncier. Ces apports sont cependant encore peu reliés à des sources de revenus stables et collectifs. À ce titre, l'ensemble des municipalités réclament depuis longtemps un partage réel de la croissance économique.

Dernièrement, le gouvernement actuel a proposé de partager avec à l'ensemble des municipalités une partie des revenus perçus par le biais de la TVQ. Cet apport représentera un réel changement de paradigme pour le monde municipal et permettra de rééquilibrer les revenus municipaux. Espérons que le gouvernement en poste en 2019 tiendra promesse.

Conclusion

Notre situation financière est solide et nous permet, advenant des évènements hors de notre contrôle, d'y faire face financièrement. Dans le même ordre d'idée, les actions entreprises depuis quelques années pour remettre en état nos infrastructures se poursuivront.

À cet égard, nous initierons, d'ici la fin de l'année, une démarche intégrée de gestion et de maintien de l'ensemble des actifs municipaux. À la fin de celle-ci, notre Ville possédera une vision d'ensemble de ses actifs, de leur état, de leur calendrier de remise en état et des coûts associés. Cette démarche nous permettra de devenir une collectivité plus durable et résiliente. Une collectivité durable est une collectivité qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Une collectivité résiliente est une communauté qui passe d'une approche réactive à celle qui prévoit le futur et en tient compte dans sa planification.

Le maire,



Jean Perron